

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 20 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DDEEES 171 Subvention avec un avenant à la convention pour l'organisation d'un colloque " Paris 2030 " pour l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 15 novembre 2010, par la quelle le Conseil de Paris attribue une subvention de fonctionnement à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) pour l'organisation d'un colloque « Paris 2030 » ;

Vu la convention conclue le 9 décembre 2010 entre la Ville de Paris et à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) ayant pour objet de déterminer les conditions d'attribution et de versement d'une subvention de la Ville de Paris à l'EIVP pour l'organisation d'un colloque « Paris 2030 » ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M le Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer un avenant à la convention avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation d'un colloque « Paris 2030 » d'un montant de 100.000 euros ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à la convention du 9 décembre 2010, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 100.000 euros est attribuée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

Article 3 : La somme correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF 55014 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011.